



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.01.2002 Bulletin 2002/01

(51) Int Cl.7: **E05B 9/00**, E05C 9/18,
E05C 9/00

(21) Numéro de dépôt: **01440172.3**

(22) Date de dépôt: **14.06.2001**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Lilas, André**
57400 Sarrebourg (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet Bleger-Rhein 8, Avenue Pierre Mendès
France
67300 Schiltigheim (FR)

(30) Priorité: **19.06.2000 FR 0007782**

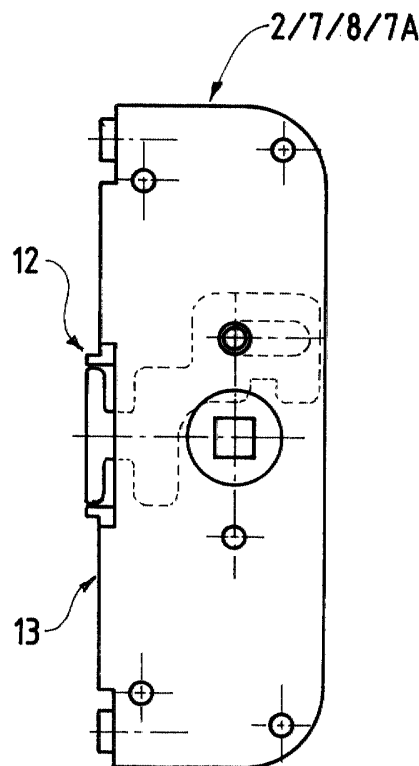
(71) Demandeur: **FERCO INTERNATIONAL Ferrures**
et Serrures de Bâtiment, Société Anonyme
57400 Sarrebourg (FR)

(54) **Crémone, crémone-serrure ou similaire**

(57) L'invention a trait à une serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire, comportant au moins un boîtier (2, 7, 8, 7A), s'étendant à l'arrière d'une tête (10) et renfermant un mécanisme de commande susceptible d'agir sur un organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A) se présentant saillant notamment en position de verrouillage, par rapport à ladite tête (10).

Cette serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire est caractérisée par le fait qu'elle comporte une ouverture surdimensionnée (11) pour autoriser le passage dudit organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A), dans cette ouverture (11) étant reçu un insert (12) à même d'ajuster ces dimensions en fonction des dimensions et/ou de la course dudit organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A).

FIG. 3



Description

[0001] L'invention concerne une serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire, comportant un boîtier s'étendant à l'arrière d'une têtère et renfermant un mécanisme de commande susceptible d'agir sur un organe de verrouillage se présentant saillant, notamment en position de verrouillage, par rapport à ladite têtère.

[0002] La présente invention concerne le domaine de la quincaillerie du bâtiment et a trait, plus particulièrement, aux ferrures de verrouillage pour menuiserie du type, porte, fenêtre ou analogue.

[0003] Il existe, bien entendu, de nombreuses ferrures de verrouillage répondant à la description ci-dessus, en particulier lorsqu'elles sont destinées à être encastrees en feuillure du châssis ouvrant, voire du cadre dormant d'une telle porte, fenêtre ou similaire. Ainsi, dans le cas le plus général, il est usiné en feuillure du châssis ouvrant une rainure d'encastrement susceptible d'accueillir au moins un boîtier. Celui-ci renferme un mécanisme de commande correspondant, par exemple, à une serrure, crémone-serrure ou similaire, et est rapporté à l'arrière d'une têtère prévue apte à venir refermer ladite rainure. Cette têtère joue, de ce fait, un rôle de couvercle.

[0004] A noter que ce boîtier peut être rapporté à l'arrière de la têtère par tout moyen de fixation approprié, en particulier par rivetage, vissage ou autre. Quant au mécanisme de commande logé dans ce boîtier, il est prévu apte, très fréquemment, à agir sur au moins un organe de verrouillage qui, notamment en position de verrouillage, vient se présenter saillant par rapport à la têtère de manière à coopérer avec une gâche disposée en correspondance, soit au niveau d'un vantail adjacent, soit sur le cadre dormant de la porte, fenêtre ou autre, ou encore sur un meneau central partageant verticalement ledit cadre dormant.

[0005] A titre d'exemple, un tel mécanisme de commande peut intervenir sur un pêne dormant qui, précisément, en position de verrouillage, s'étend perpendiculairement à l'avant de la têtère, tandis qu'en position déverrouillée, il vient s'effacer dans le boîtier.

[0006] De même, un tel organe de verrouillage peut se présenter sous forme d'un pêne basculant qui, là encore, vient traverser, par basculement autour d'un axe perpendiculaire au plan du boîtier, une ouverture dans la têtère pour se présenter saillant en face avant de cette dernière en position de verrouillage.

[0007] Dans le cas des crémones ou crémones-serrures, il est encore connu d'agir, au travers du mécanisme de commande logé dans un boîtier, sur une ou des tringles de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en dessous de ce boîtier, à l'arrière de la têtère. Une telle tringle de manoeuvre porte, souvent, des organes de verrouillage sous forme de rouleaux traversant une ouverture oblongue ménagée dans cette têtère pour se présenter saillants par rapport à celle-ci. Ainsi, par déplacement axial de la ou les tringles de manoeuvre, ces

organes de verrouillage, sous forme de rouleaux, passent d'une position de verrouillage dans une position déverrouillée dans laquelle ils autorisent l'ouverture, mais aussi la fermeture de l'ouvrant sur le cadre dormant. En fait, dans cette position refermée ces rouleaux viennent se présenter au droit de gâches dans lesquelles ils sont repoussés dans leur position de verrouillage sous l'impulsion de cette ou ces tringles de manoeuvre.

[0008] En dehors du boîtier accueillant le mécanisme de commande d'une ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure, à l'arrière d'une têtère peuvent encore être rapportés des boîtiers secondaires renfermant, à leur tour, des organes de verrouillage type pêne dormant, pêne basculant ou autre qui, en position verrouillée, commandés par une tringle de manoeuvre reliée audit mécanisme de commande, se présentent saillants par rapport à la têtère en passant au travers d'une ouverture ménagée en conséquence dans cette dernière.

Il est encore connu de monter sur un ouvrant de porte ou fenêtre, en association, avec une telle ferrure de verrouillage de type serrure, crémone ou crémone-serrure, d'autres mécanismes de verrouillage prenant position dans des boîtiers auxiliaires disposés au-dessus et/ou en dessous du boîtier principal de cette ferrure de verrouillage et prévus pour remplir certaines fonctions. A titre d'exemple, le document FR-A-2.734.015 décrit un tel mécanisme de verrouillage auxiliaire qui est, dans ce cas, un entrebâilleur.

[0009] En fin de compte, un tel boîtier auxiliaire est rapporté, là encore, à l'arrière de la têtère, laquelle comporte nécessairement une ouverture pour le passage de l'organe de verrouillage qui vient commander le mécanisme abrité par ce boîtier. Cet organe de verrouillage emprunte, ici, la forme d'un pêne dormant au contour particulier qui, dans sa position de verrouillage saillante par rapport à ladite têtère, vient s'engager dans une ouverture formant gâche à l'extrémité d'un levier monté basculant, selon le cas, sur le cadre dormant, un meneau central ou le montant faisant face d'un vantail adjacent.

[0010] Finalement, qu'il s'agisse d'une serrure, d'une crémone ou d'une crémone-serrure, ces ouvertures ménagées dans la têtère pour permettre le passage d'un organe de verrouillage diffèrent en fonction de la taille de ces derniers, de leur nombre ou encore de leurs caractéristiques fonctionnelles, mais aussi de la présence ou non d'un boîtier auxiliaire comme indiqué ci-dessus. A ce propos, une ouverture dans une têtère pour le passage d'un organe de verrouillage sous forme d'un rouleau ne dépendra pas, simplement, de la section de ce dernier, mais de la course qui lui est communiquée pour passer de sa position de verrouillage dans sa position déverrouillée, en fait, de la course globale que peut être amenée à lui communiquer une tringle de manoeuvre.

[0011] De la même manière une ouverture dans une têtère, permettant de projeter, en dehors de cette dernière et par rotation, un pêne basculant, ne peut être

strictement ajustée à la section de ce dernier, puisqu'elle doit tenir compte, également, de l'amplitude du déplacement qui lui est communiqué en cours de manoeuvre.

[0012] Finalement, des organes de verrouillage, bien que similaires dans les mouvements qui leur sont communiqués par l'intermédiaire du mécanisme de commande, diffèrent du point de vue de leur section et, donc, génèrent des ouvertures différentes au niveau de la tête. Il en est, par exemple, ainsi entre un pêne dormant et un pêne demi-tour. Il a d'ores et déjà été évoqué la présence ou non d'un boîtier auxiliaire. Or si la présence d'un tel boîtier nécessite, pour le passage d'un organe de verrouillage l'aménagement d'une ouverture additionnelle dans la tête, celle-ci doit encore permettre la fixation de ce boîtier auxiliaire. Cela se traduit, habituellement, par la réalisation dans cette tête d'orifices pour l'engagement de vis de fixation.

[0013] Lorsqu'une tringle de manoeuvre d'une crémone ou crémone-serrure vient agir sur un pêne dormant prenant position dans un boîtier secondaire, le problème est le même dans la mesure où il convient, là encore, de rapporter ce boîtier secondaire sur la tête.

[0014] Cela pose, en outre, le problème du positionnement et du maintien d'un tel boîtier secondaire et auxiliaire sur cette tête avant qu'intervienne l'opération de fixation proprement dite.

[0015] Tout cela pour porter l'attention sur le fait que beaucoup de têtes de ferrures de verrouillage ne diffèrent que du point de vue de la taille, de la forme ou du nombre des ouvertures destinées au passage d'organes de verrouillage que commande un mécanisme disposé à l'arrière de ces têtes ou encore par la présence ou non d'orifices pour le passage d'organes de fixation d'un boîtier secondaire ou auxiliaire.

[0016] Ainsi, il n'existe guère de standardisation dans ce domaine de la fabrication des têtes de ferrure de verrouillage, du type serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire, et le fabricant doit gérer un nombre important de références dans ses stocks de manière à pouvoir satisfaire aux commandes de ses clients. Bien évidemment cette variété de têtes génère, en outre, d'importantes contraintes de fabrication, tenant compte que ce type de produits est, très généralement, réalisé en très grande série et il est difficile, en cas de rupture imprévue du stock d'un modèle déterminé, de lancer, instantanément, la production de ce modèle. En fait, une telle rupture du stock peut conduire à des délais de retard de livraison importants.

[0017] Au travers de la présente invention il est, précisément, recherché une solution permettant de standardiser quelque peu la production de ces têtes de manière à offrir une plus grande souplesse dans la gestion des stocks et diminuer les risques de rupture de ces derniers.

[0018] A cet effet, l'invention concerne une serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire comportant au moins un boîtier s'étendant à l'arrière d'une tête et

renfermant un mécanisme de commande susceptible d'agir sur un organe de verrouillage se présentant saillant, notamment en position de verrouillage, par rapport à ladite tête, caractérisée par le fait que celle-ci comporte une ouverture surdimensionnée pour autoriser le passage dudit organe de verrouillage, dans cette ouverture étant reçu un insert à même d'ajuster ses dimensions en fonction des dimensions et/ou de la course dudit organe de verrouillage.

[0019] Dans le cas particulier d'une crémone ou crémone-serrure, comportant une tête de grande longueur, celle-ci comporte, répartie sur sa hauteur, plusieurs ouvertures surdimensionnées identiques pour le passage de plusieurs organes de verrouillage, chacune de ces ouvertures étant prévue apte à recevoir, selon le cas, un insert à même d'ajuster la dimension de ladite ouverture en fonction des dimensions et/ou de la course d'un l'organe de verrouillage ou un cache d'obturation en cas d'absence d'un tel organe de verrouillage prévu pour émerger de ladite ouverture.

[0020] A ce propos et comme précisé plus haut, dans le cadre de ces crémones ou crémones-serrures, certains de ces organes de verrouillage, par exemple des rouleaux, peuvent être directement solidaires d'une tringle de manoeuvre s'étendant à l'arrière de la tête. Toutefois, il est également des cas où lesdites tringles de manoeuvre sur lesquelles intervient le mécanisme de commande de la crémone ou crémone-serrure agissent sur des organes de verrouillage, du type pêne basculant ou pêne dormant, prenant position dans des boîtiers secondaires rendus solidaires de ladite tête, souvent de part et d'autre du boîtier principal. De même, à l'arrière de cette tête peut être rapporté accessoirement un boîtier auxiliaire renfermant un mécanisme de verrouillage ayant sa propre fonction et qui, là encore, vient à commander un organe de verrouillage venant se présenter en position verrouillée saillant, en face avant de la tête.

[0021] Aussi, selon l'invention il est prévu, de part et d'autre de ces ouvertures surdimensionnées ménagées au niveau des portions de têtes s'étendant de part et d'autre du boîtier, logeant le mécanisme de commande de la crémone ou crémone-serrure, des orifices pour le passage d'organes de fixation d'un boîtier auxiliaire ou secondaire qui, en l'absence de ce dernier reçoivent des caches d'obturation.

[0022] Avantagusement, lorsque l'organe de verrouillage, prévu apte à traverser une ouverture surdimensionnée dans la tête, s'étend depuis un boîtier solidarisé à l'arrière de cette dernière, l'insert, en mesure d'ajuster les dimensions de cette ouverture à celles dudit organe de verrouillage, peut équiper la partie avant dudit boîtier. Dans ces conditions, un tel insert intervient en tant que moyen d'indexation et, donc, de positionnement de ce boîtier sur ladite tête, avant que ne soit réalisée l'opération de fixation.

[0023] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va

suivre se rapportant à un mode de réalisation qui n'est donné qu'à titre d'exemple indicatif et non limitatif.

[0024] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant au dessin ci-joint dans lequel :

La figure 1 est une représentation schématisée d'une ferrure de verrouillage, du type crémone ou crémone-serrure ;

La figure 2 est une représentation schématisée en plan d'une portion de têtère recevant, dans sa partie arrière, un boîtier pour le logement d'un mécanisme de commande ;

La figure 3 est une représentation schématisée et en plan d'un boîtier pour le logement d'un mécanisme de commande d'une ferrure de verrouillage ;

La figure 4 est une vue de gauche de la figure 3 ;

La figure 5 est une représentation schématisée et partielle d'une tringle de manoeuvre sur laquelle est à même d'agir le mécanisme de commande d'une ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure.

[0025] Tel que représenté dans les figures du dessin ci-joint, la présente invention a trait au domaine des ferrures de verrouillage du type serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire.

[0026] De manière générale, une telle ferrure de verrouillage 1 comporte un boîtier 2 renfermant un mécanisme de commande susceptible d'agir sur au moins un organe de verrouillage 3, par exemple, un pêne demi-tour, un pêne dormant, un pêne basculant ou autre.

[0027] Dans le cas tout particulier d'une crémone ou crémone-serrure telle que représentée dans la figure 1, ce mécanisme de commande est à même d'agir sur une ou des tringles de manoeuvre 4 s'étendant au-dessus et/ou en-dessous du boîtier 2 et actionnant, à leur tour, un ou plusieurs organes de verrouillage 5, 6. Ceux-ci peuvent être directement associés à ladite tringle de manoeuvre 4, en particulier lorsqu'ils se présentent sous forme de rouleaux. En fait, ces organes de verrouillage 5, 6 peuvent, encore, se présenter sous forme de pênes dormants ou pênes basculants soumis à un mécanisme de transmission approprié, logé dans des boîtiers secondaires 7, 8 et avec lesquels interagissent la ou les tringles de manoeuvre 4.

[0028] Comme visible, encore, sur la figure 1, un autre mécanisme de verrouillage, par exemple, comme celui décrit dans le document FR-A-2.734.015 comportant son propre organe de verrouillage 5 et venant prendre position dans un boîtier secondaire 7A, peut être associé à une telle ferrure de verrouillage 1.

[0029] Quoi qu'il en soit, dans la mesure où une telle ferrure de verrouillage 1 vient équiper, généralement, l'ouvrant d'une porte, fenêtre ou analogue, ces organes

de verrouillage 3, 5, 6, 5A sont prévus aptes à coopérer, notamment en position de verrouillage, avec des gâches disposées en correspondance, par exemple sur le cadre dormant de cette porte, fenêtre ou similaire. Ainsi, ce ou ces organes de verrouillage 3, 5, 6, 5A sont à même de se présenter saillants en face avant 9 d'une têtère 10 à l'arrière de laquelle est rapporté le boîtier 2, voire les boîtiers secondaires ou encore le boîtier auxiliaire 7, 8, 7A. En conséquence, une telle têtère 10 comporte, au droit d'un tel organe de verrouillage 3, 5, 6, 5A une ouverture 11 visible dans la figure 2, autorisant son passage.

[0030] Si dans le cas d'un organe de verrouillage 3 sous forme d'un pêne dormant à déplacement perpendiculaire au plan de la têtère 10, cette ouverture 11 pourrait être strictement ajustée à la section de ce pêne dormant, dans le cas d'un pêne basculant, par exemple, cette ouverture 11 doit encore tenir compte de la rotation qu'emprunte celui-ci pour passer de sa position déverrouillée, effacée dans un boîtier 2, 7, 8, 7A dans sa position verrouillée saillante par rapport à la têtère 10.

[0031] Par ailleurs, si cet organe de verrouillage se présente sous forme d'un rouleau, directement solidaire d'une tringle de manoeuvre 4, il apparaît, en permanence, de manière saillante en face avant 9 de la têtère 10. A ce rouleau est, cependant, communiqué un déplacement longitudinal le long de cette têtère 10 sous l'impulsion de ladite tringle de manoeuvre 4 pour passer de sa position déverrouillée dans sa position de verrouillage. L'ouverture 11 autorisant le passage de ce rouleau, doit, alors, être dimensionnée de manière à autoriser ce déplacement.

[0032] Aussi, selon l'invention, une telle ouverture 11 est surdimensionnée pour correspondre à tout type d'organe de verrouillage, quelle que soit sa section et/ou sa course, sachant que, par rapport à un organe de verrouillage déterminé, cette ouverture 11 reçoit un insert 12 permettant d'en ajuster ses dimensions par rapport à cette section et/ou cette course de cet organe de verrouillage bien défini.

[0033] Il n'est pas rare, notamment dans le cas de serrures ou encore de crémones-serrures, que le mécanisme de commande, prenant position dans le boîtier principal 2 d'une telle ferrure de verrouillage, soit à même d'agir, non seulement sur un pêne dormant, mais également sur un pêne demi-tour, tous deux aptes à se présenter saillants, en position de verrouillage, par rapport à la têtère 10. Celle-ci comporte, dans ces conditions, deux ouvertures surdimensionnées 11 autorisant le passage de tels organes de verrouillage.

[0034] Aussi, selon l'invention, une têtère 10 comporte des ouvertures 11 surdimensionnées susceptibles de convenir à tout mécanisme de commande prenant position dans le boîtier principal 2 apte à être rapporté à l'arrière d'une telle têtère 10, sachant que la ou les ouvertures qui ne sont d'aucune utilité sont prévues aptes à accueillir, en tant qu'insert 12, un cache d'obturation. Il en va de même des ouvertures 11 ménagées au

niveau de la têtière 10 de part et d'autre dudit boîtier principal 2 et qui ne viendraient pas à servir de passage à un organe de verrouillage, du type rouleau, directement solidaire d'une tringle de manoeuvre 4, ou à un pêne dormant ou basculant prenant position, habituellement, dans un boîtier secondaire 7, 8 prévu, voire dans un boîtier auxiliaire 7A prévu apte à être rapporté, là encore, à l'arrière de ladite têtière 10.

[0035] A ce propos et comme visible dans les figures 3 et 4, lorsqu'un organe de verrouillage 3 vient s'étendre au travers d'une ouverture 11 de la têtière 10 en partant d'un boîtier quelconque 2, 7, 8, 7A l'insert 12, prévu pour ajuster l'ouverture 11 correspondant dans la têtière 10 par rapport à l'organe de verrouillage considéré, vient équiper, préférentiellement, la partie avant 13 de ce boîtier 2, 7, 8, 7A. En fait, cet insert 12 peut être réalisé de matière avec les parois 14, 15 dudit boîtier 2, 7, 8, 7A. Dans ces conditions, cet insert 12 associé audit boîtier 2, 7, 8, 8A contribue au bon positionnement de ce dernier sur la têtière 10 avant qu'il ne soit définitivement fixé sur cette dernière à l'aide de moyen de fixation appropriés.

[0036] Toujours dans un but de standardiser la fabrication de ces ferrures de verrouillage 1 et en particulier leur têtière, de part et d'autre d'une ouverture 11 servant, normalement, au passage d'un organe de verrouillage, sont ménagés des orifices 16, 17 de réception d'organes de fixation d'un boîtier quelconque 2, 7, 8, 7A.

[0037] Là encore, de part et d'autre d'une telle ouverture 11 peuvent, en fait, être réalisés plusieurs de ces orifices 16, 17 permettant de rapporter sur cette têtière 10 tout type de boîtier principal 2, secondaire 7, 8 ou auxiliaire 7A, tenant compte que les orifices 16, 17 non utilisés sont définis aptes à recevoir un cache d'obturation approprié.

[0038] Dans la figure 4 il a été illustré un exemple de réalisation d'une tringle de manoeuvre 4 correspondant à une ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure. Plus particulièrement, il est prévu au niveau de cette tringle de manoeuvre 4, au droit de chacune des ouvertures surdimensionnées 11 dans la têtière 10 ou encore des orifices 16, 17 pour la fixation d'un boîtier quelconque, des lumières oblongues 18, 19. De plus, celles prévues pour autoriser le passage d'un organe de verrouillage 3 sont dimensionnées, tout comme les ouvertures 11 dans la têtière 10, pour correspondre avec tout type d'organe de verrouillage, mais aussi par rapport à une course quelconque susceptible d'être communiquée à une telle tringle de manoeuvre 4.

[0039] Finalement, au travers d'une conception selon l'invention on dispose, d'un côté, de têtières, toujours identiques, que l'on soit dans le domaine des ferrures de verrouillage du type serrure ou dans celui des crémones ou crémones-serrures. Sur une telle têtière peut alors être rapporté un boîtier, correspondant à un mécanisme quelconque, grâce aux différents orifices 16, 17 prévus pour leur fixation et, bien sûr, des ouvertures surdimensionnées 11 prévues pour permettre le passa-

ge de tout type d'organes de verrouillage sur lequel est en mesure d'agir le mécanisme de commande logé dans ce boîtier.

[0040] De la même manière dans le cas d'une têtière pour une ferrure de verrouillage de type crémone ou crémone-serrure, cette têtière peut être standard, tenant compte qu'elle est pourvue, sur toute sa longueur, d'ouvertures 11 et d'orifices 16, 17 lui permettant de s'adapter à tout type de construction. Les ouvertures et orifices non nécessaires sont, alors, simplement obturés par l'intermédiaire de caches appropriés.

[0041] A noter, à ce propos, que seuls deux types de caches sont nécessaires, l'un adapté aux ouvertures 11 de passage d'organes de verrouillage et l'autre aux orifices 16, 17 de passage d'un organe de fixation de boîtier.

[0042] En outre, il convient d'observer qu'hormis les inserts destinés au passage d'organes de verrouillage, notamment sous forme de rouleaux, directement associés aux tringles de manoeuvre, ceux permettant d'ajuster une ouvertures 11 à un organe de verrouillage sortant d'un boîtier principal 2 ou secondaire 7, 8 ou auxiliaire 7A être réalisés directement de matière avec ces derniers.

[0043] Aussi et en comparaison au gain procuré au travers de la standardisation des têtières, la conception de ces inserts ne génère pas une gestion de fabrication accrue. De plus le nombre des modèles est nécessairement réduit et, s'agissant de pièces de petite dimension, leur stockage est facile contrairement à des têtières ou encore des tringles de manoeuvre.

Revendications

1. Serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire, comportant au moins un boîtier (2, 7, 8, 7A), s'étendant à l'arrière d'une têtière (10) et renfermant un mécanisme de commande susceptible d'agir sur un organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A) se présentant saillant, notamment en position de verrouillage, par rapport à ladite têtière (10), **caractérisée par le fait que** celle-ci comporte une ouverture surdimensionnée (11) pour autoriser le passage dudit organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A), dans cette ouverture (11) étant reçu un insert (12) à même d'ajuster ses dimensions en fonction des dimensions et/ou de la course dudit organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A).
2. Serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire selon la revendication 1, comportant au moins un boîtier principal (2) s'étendant à l'arrière de la têtière (10), **caractérisée par le fait que** cette dernière comporte, au droit du boîtier principal (2) des ouvertures (11) surdimensionnées susceptibles de convenir à tout mécanisme de commande venant prendre position dans un tel boîtier principal (2).

3. Serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, comportant une tête (10) de grande longueur s'étendant de part et d'autre d'un boîtier principal (2), **caractérisée par le fait que** ladite tête (10) comporte, réparties sur sa hauteur, plusieurs ouvertures surdimensionnées (11) identiques pour le passage de plusieurs organes de verrouillage (3, 5, 6, 5A), chacune de ces ouvertures (11) étant prévue apte à recevoir, selon le cas, un insert (12) à même d'ajuster la dimension de ladite ouverture (11) en fonction des dimensions et/ou de la course d'un organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A) ou un cache d'obturation en cas d'absence d'un tel organe de verrouillage prévu pour émerger de ladite ouverture (11).

5
10
15
4. Serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** de part et d'autre d'une ouverture (11) prévue pour le passage d'un organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A), sont ménagés des orifices (16, 17) de réception d'organes de fixation d'un boîtier quelconque (2, 7, 8, 7A).

20
25
5. Serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire selon la revendication 4, **caractérisée par le fait que** de part et d'autre d'une ouverture (11) sont réalisés plusieurs de ces orifices (16, 17) permettant de rapporter sur la tête (10) tout type de boîtier principal (2) secondaire (7, 8) ou auxiliaire (7A) les orifices non utilisés étant définis aptes à recevoir un cache d'obturation approprié.

30
6. Serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire, selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait qu'une** ouverture (11), prévue pour le passage d'un organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A) s'étendant depuis un boîtier quelconque (2, 7, 8, 7A), vient accueillir, pour ajuster ses dimensions, un insert (12) équipant la partie avant (13) dudit boîtier (2, 7, 8).

35
40
7. Serrure, crémone, crémone-serrure ou similaire, selon la revendication 6, **caractérisée par le fait qu'un** insert (12), engagé dans une ouverture (11) ménagée dans une tête (10) et se situant au droit d'un boîtier (2, 7, 8, 7A), est réalisé de matière avec les parois (14, 15) dudit boîtier (2, 7, 8, 7A).

45
50
8. Crémone ou crémone-serrure selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant au moins une tringle de manoeuvre (4) s'étendant à l'arrière de la tête (10), **caractérisée par le fait qu'au** niveau de la tringle de manoeuvre (4), au droit de chacune des ouvertures surdimensionnées (11) dans la tête (10) ou encore des orifices (16, 17) pour la fixation d'un boîtier quelconque (2, 7, 8, 7A), est réalisée une lumière oblongue (18, 19) dont celle (18) prévue pour autoriser le passage d'un organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A) est dimensionnée, tout comme les ouvertures (11) dans la tête (10), pour correspondre avec tout type d'organe de verrouillage (3, 5, 6, 5A) et par rapport à une course quelconque susceptible d'être communiquée à une telle tringle de manoeuvre (4).

55

FIG. 1

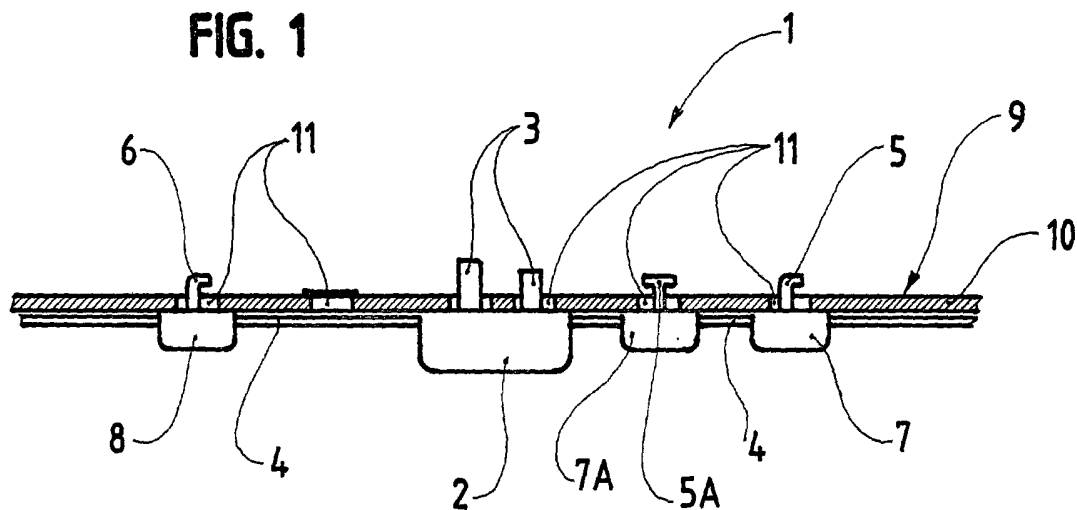
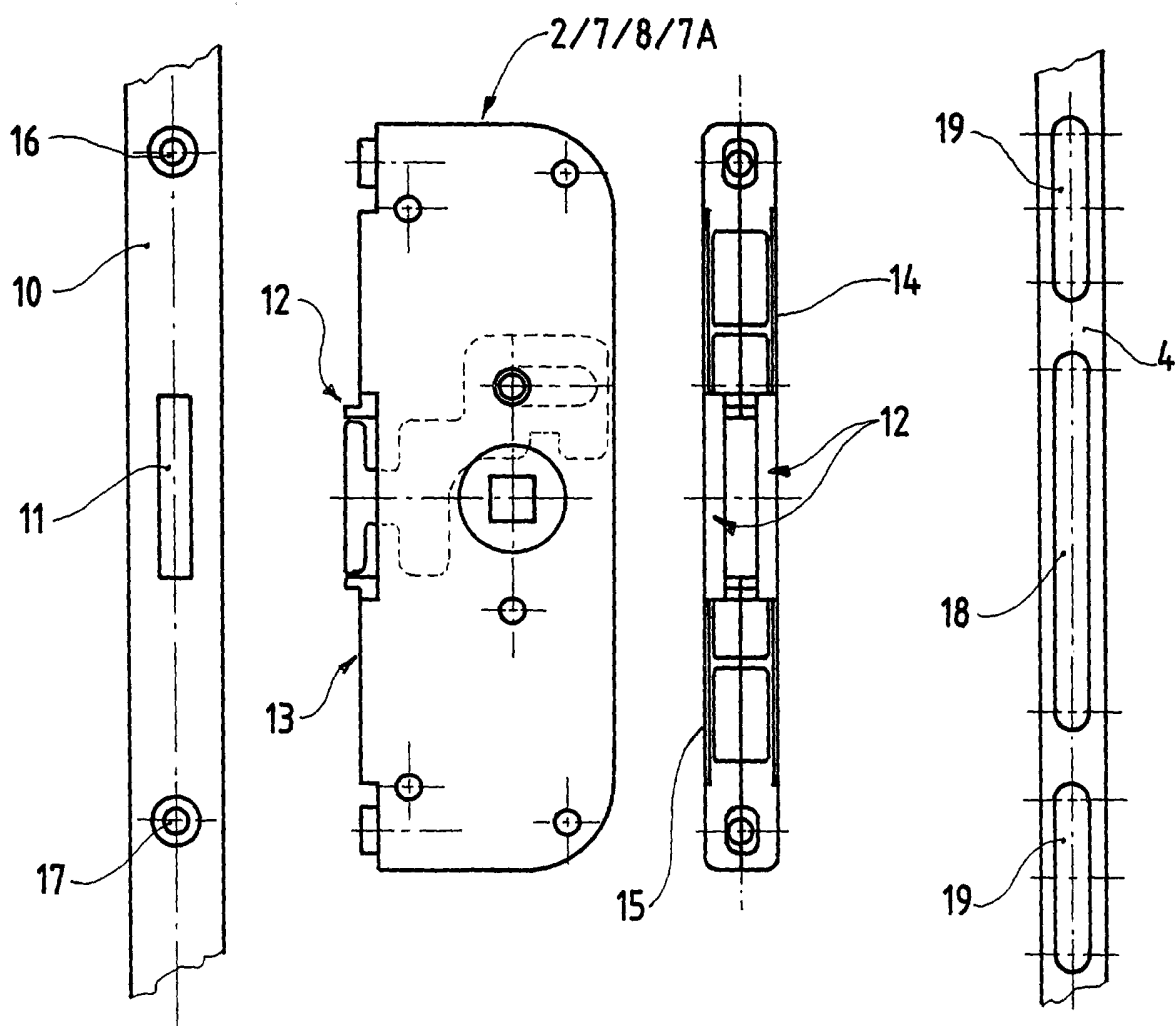


FIG. 2

FIG. 3

FIG. 4

FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 44 0172

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 85 22 386 U (MAYER & CO.) 19 septembre 1985 (1985-09-19) * le document en entier *	1	E05B9/00 E05C9/18 E05C9/00
X	DE 82 00 639 U (AUG. WINKHAUS GMBH & CO KG) 10 avril 1986 (1986-04-10) * page 8, alinéa 5; figures *	1	
A	FR 2 075 473 A (WILH. FRANK G.M.B.H.) 8 octobre 1971 (1971-10-08) * le document en entier *	1,3	
A	DE 88 03 839 U (CARL FUHR GMBH & CO) 22 septembre 1988 (1988-09-22) * le document en entier *	1	
D,A	FR 2 734 015 A (FERCO INTERNATIONAL) 15 novembre 1996 (1996-11-15) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E05B E05C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 octobre 2001	Examineur Westin, K
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P/CAC/02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 44 0172

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-10-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 8522386	U	19-09-1985	AT	384647 B	10-12-1987
			AT	254884 A	15-10-1985
			DE	8522386 U1	19-09-1985
DE 8200639	U	10-04-1986	DE	8200639 U1	10-04-1986
FR 2075473	A	08-10-1971	DE	2001373 A1	22-07-1971
			AT	316349 B	15-05-1974
			CH	533749 A	15-02-1973
			FR	2075473 A5	08-10-1971
			IT	983079 B	31-10-1974
			YU	6571 A , B	31-12-1973
DE 8803839	U	22-09-1988	DE	8803839 U1	22-09-1988
FR 2734015	A	15-11-1996	FR	2734015 A1	15-11-1996
			AT	176708 T	15-02-1999
			DE	69601512 D1	25-03-1999
			DE	69601512 T2	12-08-1999
			DK	742333 T3	20-09-1999
			EP	0742333 A1	13-11-1996
			ES	2129945 T3	16-06-1999

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82